

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(74015/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(74015A/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 60, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(74017/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.294.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue à Luxembourg, le 3 mai 1999

Il résulte des délibérations et décisions unanimes de l'Assemblée Générale des actionnaires du 3 mai 1999 que:

1. Le rapport du Conseil d'administration et le rapport du Réviseur sur l'exercice social terminé au 31 décembre 1998 sont approuvés;

2. Le bilan, le rapport de pertes et profits et les notes relatives aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998 sont approuvés, ainsi que l'affectation du résultat tel que proposée par le Conseil d'administration;

3. L'Assemblée générale décide de nommer comme Réviseur statutaire, KPMG AUDIT, Société Civile, Luxembourg pour un mandat se terminant à l'Assemblée générale de l'an 2000.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74016/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

NORDSTROSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 9, rue du Nord.
R. C. Luxembourg B 33.521.

Les comptes annuels au 31 janvier 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 34, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour *NORDSTROSS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(73974/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Raffaele Tomasi, vorgenannt. Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des Geschäftsführers und eines der übrigen Gesellschafter.

Kosten

Alle Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 40.000,- LUF.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Rauber, U. Seyler, R. Tomasi, M. Rauber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 19. Dezember 2000.

P. Decker.

(73985/206/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

OUTER LIMITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OUTER LIMITS ENGINEERING, S.à r.l.).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 66.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

Le notaire

(73986/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

NORTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} octobre 1999

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

- Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé comme Administrateur suppléantaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1999.

Certifié sincère et conforme

NORTEX INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73976/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2000

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 136, rue du Kiem, L-8030 Strassen, est nommé en tant qu'Administrateur suppléantaire de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Certifié sincère et conforme

OCTET EUROPE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

TRANSPORTE SCHOLL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 547, fol. 34, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la *TRANSPORTE SCHOLL, GmbH*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(74078/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

TRANSPORTE SCHOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.510.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Franz Scholl, transporteur, demeurant à D-54470 Bern Kastel-Land 1, 1, Veldenzer Bergfrieden.

Le comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- La société TRANSPORTE SCHOLL, S.à r.l., avec siège social au L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.510, a été constituée suivant acte par Maître Frank Molitor de Dudelange en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 727 du 8 octobre 1998, modifiée suivant acte par Maître Frank Molitor de Dudelange du 16 février 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 351 du 18 mai 1999.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

- Le comparant est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont il s'agit et il a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au D-54470 Bern Kastel-Land 1, 1, Veldenzer Bergfrieden.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Scholl, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2000, vol. 855, fol. 45, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 décembre 2000.

F. Molitor.

(74079/223/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.240.

Les membres du Conseil d'Administration de la société ORES S.A., à savoir:

- Monsieur Remy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Olm, Président;

- Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Senningerberg, Administrateur;

- Monsieur Frédéric Noël, Administrateur de sociétés, demeurant à L-Sanem, Administrateur,

déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société ORES S.A. avec effet immédiat en date du 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Meneguz / G. Vittore / F. Noël

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(73980/058/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ORES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.240.

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à L-Luxembourg, déclare avoir démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes de la société ORES S.A. avec effet immédiat, en date du 15 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Weis

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(73981/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

TWININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(74081/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

TWININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 70.652.

EXTRAIT

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance des démissions des administrateurs Mademoiselle Martine Schaeffer et Madame Gerty Marter et du Commissaire aux Comptes Monsieur Jean Pirrotte et elle les accepte. La décharge pleine et entière leur est accordée.

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux membres du conseil d'administration Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, avocat ne Italie, demeurant à Milan, 3, Largo Donegani, et Mademoiselle Christina Marques, employée privée, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2003.

L'assemblée générale décide de nommer nouveau Commissaire aux Comptes, Monsieur Achille Severgnini, licencié en sciences économiques, demeurant à Milan, 9, via Camperio.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2003.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(74082/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ORESA VENTURES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 59.921.

Extract from Minutes of the Board Meeting of Directors 15th November 2000

Directors present:

Jonas af Jochnick
Dag Bjurström
Sören Gyll
Peter Wikström
Frederik Rågmark

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(73983/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ORIFLAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C. Luxembourg B 8.835.

Extract from the Minutes of a Meeting of the Board of Directors of ORIFLAME INTERNATIONAL S.A. held on 8 December 2000

It was reported that a lease has been executed in respect of the new offices of the Company in Luxembourg at 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

It was unanimously decided that the registered office of the Company be changed to the address stated above with immediate effect.

It was unanimously decided that Mr Kevin Kenny shall be fully empowered to undertake all formalities that may be necessary in order to implement the change of address and that Mr Kenny shall also be empowered to delegate such tasks to any person he thinks fit.

J. af Jochnick / R. af Jochnick / C. Salamon

Director / Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(73984/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

OUTGRAPH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.409.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signatures

Mandataires

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(73987/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

PONERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.878.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, dénommée PONERE S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 61.878,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1997, publié au Mémorial C de 1998, page 6407.

Ladite société a un capital social actuel de soixante-cinq mille Deutsche Mark (DEM 65.000), représenté par six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de cents Deutsche Mark (DEM 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, première phrase, des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandt, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 127S, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

J. Delvaux.

(73994/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

PONERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.878.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 864/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(73995/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

PAN EUROPEAN FINANCIAL CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 35.836.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(73988/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

- la société FIDUCIAIRE HRT, établie à Luxembourg, représentée par Monsieur Dominique Ransquin et Monsieur Romain Thillen.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes, est évalué à LUF 23.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Longoni, J.-J. Josset, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 1, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

J. Delvaux.

(73996/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOLYRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.958.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

(74059/677/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOLYRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 69.958.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juillet 2000 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74060/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

BETIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8353 Garnich, 14, Rixegoard.

STATUTS

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Gilles Christnach, ingénieur diplômé, demeurant au 23A, rue de Luxembourg, L-7540 Berschbach, Luxembourg;

2) Monsieur Daniel Langue, ingénieur, demeurant au 11, rue des Sports à B-6724 Marbehan, Belgique.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BETIC S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la société est la fourniture de consultations et d'assistances techniques ainsi que tous autres services relevant de la profession d'ingénieur conseil. La société fournira tous les services d'études, de conseil, d'assistance et de coordination ainsi que d'expertise techniques dans les domaines de la réalisation et de l'exploitation de projets.

Une association momentanée avec des personnes physiques ou morales ayant le même objet tout comme la participation dans des sociétés nationales ou étrangères ayant un objet social semblable sont possibles.

La société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Garnich, Grand-Duché de Luxembourg.

A l'intérieur de la commune, le siège pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée de dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par un ou deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. En principe, les actions de la Société ne peuvent être cédées, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, qu'entre actionnaires ou à la Société elle-même. La cession d'actions à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire n'est autorisée que dans le cadre de la procédure exposée aux articles 8 et 9 ci-après.

Cette limitation concerne aussi les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues. Un transfert en contradiction avec les articles 7, 8 et 9 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'action.

Art. 8. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer au préalable le conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix souhaité.

Le conseil d'administration est tenu de communiquer la demande, dans un délai de huit (8) jours de la réception, aux autres actionnaires qui ont un droit de préemption d'acquérir les actions ainsi mises en vente dans la proportion des actions qu'ils possèdent. Les droits de préemption qui n'ont pas été exercés par les autres actionnaires profitent dans la même relation proportionnelle aux actionnaires ayant déclaré vouloir exercer leur droit de préemption.

Au cas où un reliquat subsisterait et que certains actionnaires n'auraient pu se porter acquéreurs de la totalité des actions qu'ils souhaitent acquérir, le même principe de répartition sera appliqué entre ces actionnaires jusqu'à ce que par itérations successives la totalité des actions soit vendue ou la totalité des demandes soit satisfaite.

En aucun cas les actions ne sont fractionnées, si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption. Les actions en excédent sont, à défaut d'accord entre les actionnaires, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

Les actionnaires qui entendent exercer leur droit de préemption doivent en informer le conseil d'administration dans les quinze (15) jours de la réception de la lettre les avisant de l'ordre de cession, faute de quoi leur droit de préemption déchoit. Cette notification doit comprendre le nombre d'actions qu'ils souhaitent acquérir et soit leur acceptation du prix proposé par le cédant, soit leur intention d'acquérir à un prix déterminé par une évaluation d'expert.

Les actions pour lesquelles un droit de préemption n'aurait pas été exercé peuvent être acquises par la Société elle-même, en conformité avec les présents statuts ou par une personne non actionnaire qui devra au préalable être agréée par le conseil d'administration. La cession d'actions à une personne non actionnaire peut également être autorisée par le conseil d'administration en cas de non-exercice total du droit de préemption par les actionnaires.

QUORUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 72.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

P. Frieders.

(74001/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOGELIFE, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.612.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2000 a acté le changement des administrateurs suivants:

- M. Jean-Pierre Passerat de La Chapelle Administrateur

par

- M. Albert Yves- Marie Bocle Administrateur

- SOGECAP S.A.

représentée par M. Philippe Tourneur Administrateur

par

- SOGECAP S.A.

représentée par M. Philippe Perret Administrateur

La société se compose dorénavant de:

Conseil d'administration

- M. Jean-Marie Stein

Président

- M. Didier Alix

Administrateur

- M. Henri Lassalle

Administrateur

- M. Pierre Mathe

Administrateur

- M. Albert Yves-Marie Bocle

Administrateur

- SOGECAP S.A.

représentée par M. Philippe Perret

Administrateur

- SOCIETE GENERALE BANK & TRUST

représentée par M. Albert Le Dirac'h

Administrateur

- M. Angelo Colangelo-Merlet

Administrateur-délégué

Direction

- M. Edwin Renneboog

Directeur général

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Le Président

J.-M. Stein

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74057/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

PEROT SYSTEMS EUROPE LIMITED, Société Anonyme de droit anglais.

Capital souscrit: GBP 3.000.000.

Siège social: London, U.K., 14, St George Street, English House.

PSEL (LUXEMBOURG).

Succursale de Luxembourg: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 63.866.

Réquisition de radiation d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Minutes of a meeting of the Board of Directors held at English House, 14 St George Street, London W1S 1FF

Date:

12 December 2000

Present:

David Mayer Cohen

Derek Boyd Simpson

Quorum

David Mayer Cohen took the chair and noted that a quorum was present.

Introduction

The Chairman explained that the purpose of the meeting was the anticipated (i) closing down of the Company Branch in Luxembourg on 31 December 2000 and (ii) the entering into of a Services Agreement between Company and PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l. on 31 December 2000. Pursuant to the Services Agreement, with effect from 1 January 2000, PS, S.à r.l. assists Company in the performance of its obligations vis-à-vis its customers. In order to facilitate the closing down of the Company branch it is proposed that Meike Elizabeth Terhorst is given the authority to do all things necessary in connection with the above matter on behalf of the Company.

Resolution

It was resolved that:

The Company Branch is closed down on 31 December 2000 and that Company enters into a Services Agreement with PS, S.à r.l. Meike Elizabeth Terhorst is permitted to sign all documents and to carry out all acts necessary to effect the close down of the Company branch.

Close

There being no further business, the meeting was closed.

D. M. Cohen
Chairman

Dans le cadre de la réorganisation des activités du groupe PEROT au Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil d'administration de la société, tenu le 12 décembre 2000, a décidé de fermer la succursale de Luxembourg avec effet au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 55, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73998/581/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.310.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

*Pour la société
Un mandataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74009/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 77.495.

La société a conclu une convention de domiciliation avec DMS & ASSOCIES, S.à r.l. pour une durée indéterminée prenant effet le 26 juillet 2000.

*Signature
Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74003/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

REEF INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 77.495.

—
Suite à la démission de Monsieur Christian Mercenier, Monsieur Thierry Drot est coopté administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui devra se prononcer sur cette nomination.

Le 6 octobre 2000.

Pour le Conseil d'Administration L. Sunnen
ITPS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 547, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74004/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CASTELLANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

—
STATUTS

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Francesco Castellana, maître cordonnier, demeurant à L-2448 Luxembourg, 10, rue de la Rotonde.
- 2) Monsieur Francis Chmara, cordonnier, demeurant à L-5405 Bech/Kleinmacher, 14A, route du Vin.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un atelier de cordonnier-réparateur avec vente des articles de la branche.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société prend la dénomination de CASTELLANA S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000.-) francs, divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000.-) francs chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont par contre cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2000.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Francesco Castellana, préqualifié, cent parts sociales.	100
2) Monsieur Francis Chmara, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante-cinq mille (45.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Francesco Castellana, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.
- 2) Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Francis Chmara, préqualifié, lequel pourra valablement engager la Société conjointement avec le gérant technique.
- 3) Le siège social de la Société est établi à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Castellana, F. Chmara, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 29, case 9. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(74134/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

RG CAPITAL GROWTH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74007/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

REMAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.887.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois, dénommée REMAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,
inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 62.887,
constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 14.722,

les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 230.000.000,- (deux cent trente millions de lires italiennes), divisé en vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandl, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
2. Modification de l'article 2, premier alinéa des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante :

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandl, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 127S, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

J. Delvaux.

(74005/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

REMAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.887.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 866/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(74006/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

AUTO-EOLE EASY 4 FUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 211, route de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Armando Pires Dos Santos, maître-instructeur, demeurant à L-8242 Mamer, 1, rue de la Montée.

Lequel comparant ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Titre I^{er}. - Forme - Objet - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. La partie ci-dessus désignée et toutes celles qui deviennent par la suite propriétaire des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination de AUTO-ECOLE EASY 4 FUN, S.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet l'instruction théorique et pratique de conducteurs de véhicules automoteurs, ainsi que la fourniture de matériels didactiques.

Elle peut faire, en général, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou de nature à étendre ou à développer celui-ci.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, par simple décision des associés.

Art. 5. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra toutefois être dissoute, par anticipation, avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Titre II.- Capital social - Apports - Parts sociales

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à 500.000,- luxembourgeois (LUF cinq cent mille), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 5.000,- luxembourgeois (cinq mille) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

- Monsieur Pires Dos Santos Armando, préqualifié. 100 parts

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en numéraire, de sorte que la somme de 500.000,- luxembourgeois (cinq cent mille) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Art. 8. Parts sociales:

1.- Cessions entre vifs.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à des non-associés, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

2.- Transmission pour cause de mort:

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date de refus de cession.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans ce dernier cas, elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique.

Titre III.- Décisions collectives et Gérance**Sous-titre 1. Gérance**

Art. 9. Nomination et révocation de la gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'Assemblée Générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Ils sont rééligibles et révocables ad nutum c'est-à-dire à tout moment, sans préavis et sans aucun motif.

Art. 10. Pouvoirs. Dans ses rapports avec les tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes circonstances, sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, aux fins d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, sans pour autant pouvoir empiéter sur les pouvoirs réservés expressément par la loi à la décision collective des associés.

Art. 11. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sous-titre 2. Décisions collectives

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre IV.- Distribution des bénéfices

Art. 14. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Titre V.- Dissolution et Liquidation

Art. 15. Le décès, la faillite, la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixent les pouvoirs et les émoluments.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.
- Monsieur Pires Dos Santos Armando, prêtre;
- La société est valablement engagée par la signature unique du gérant;
- L'adresse précise du siège social est fixée à L-1221 Luxembourg/Beggen, 211, route de Luxembourg;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé. A. Pires Dos Santos, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2000, vol. 855, fol. 42, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 décembre 2000.

C. Doerner.

(74127/209/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

RG INTEREST PLUS FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74008/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ROBINET ELECTR., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 7, rue de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 62.534.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 65, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Signatures.

(74010/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ROUDE LEIW S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Philippe Henry, étudiant, demeurant à F-13100 Saint Marc-Jaumegarde, Montriant,
- 2) Bettina Henry, employée privée, demeurant à F-13100 Saint Marc-Jaumegarde, Montriant.

Ils déclarent:

- a) être les seuls et uniques actionnaires de ROUDE LEIW SCI, établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 21 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 259 du 29 mai 1996,
- b) se réunir en assemblée générale extraordinaire, et
- c) prendre à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Deuxième résolution

Est nommée cogérante Christiane Lamome, professeur, demeurant à F-13100 Saint Marc-Jaumegarde, Montriant.

Troisième résolution

Le siège de la Société est transféré de Mondorf-les-Bains à Luxembourg.

Suite à la résolution qui précède, l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Henry, B. Henry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2000, vol. 855, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 13 décembre 2000.

Signature.

(74011/223/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

ROUDE LEIW S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 50, rue Raymond Poincaré.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74012/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg le 14 décembre 2000*

Le 14 décembre 2000 à 17.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme RTL 4 FINANCE S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société.

Monsieur Jean-Philippe Boever, élu Président de l'Assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Monsieur Gérard Lommel et Madame Lily Frantzen est élue scrutateur.

Monsieur le Président constate:

- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés avant l'ouverture de la séance. La liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varientur par les membres du bureau de la présente assemblée, resteront annexées aux présentes.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission d'administrateur et nouvelle nomination.

2. Divers.

- Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués, qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour et être aptes à tenir la présente assemblée.

- Que la présente Assemblée Générale est, par conséquent, régulièrement constituée de façon à pouvoir délibérer et statuer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité, la résolution ci-après:

Seule et unique résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Marc Fortems et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat pour les exercices écoulés.

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Henri Tornambe, résidant à L-3598 Dudelange, 149, rue de Zoufftgen, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Fortems, pour un mandat venant à expiration à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Le Conseil d'administration de RTL 4 HOLDING S.A. se compose donc dorénavant comme suit:

Monsieur Jean-Charles de Keyser, Président,

Monsieur Rémy Sautter,

Monsieur Bert Habets,

Monsieur Henri Tornambe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le souhait.

J.-P. Boever / G. Lommel / L. Frantzen

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74014/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2000

* La cooptation de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant au 95, rue Principale, L-6833 Biwer, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

* Est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant au 22, C. Aisdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme

SOCALUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 20, case 3 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74043/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SABEA HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 42.422.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 18 décembre 2000 au Volume 416 Folio 24 Case 3,

que la société anonyme SABEA HOLDING GROUP S.A., avec siège social à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx, a été constituée par acte notarié en date du 16 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 125 du 23 mars 1993,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour,

qu'il a été déclaré que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait que l'actionnaire unique répond personnellement de tous les engagements sociaux,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 2000.

E. Schroeder

Notaire

(74021/228/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.171.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SAINT THOMAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.171,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16889.

Ladite société a un capital social actuel de à LUF 5.000.000,- (cinq millions de francs luxembourgeois), divisé en 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 100,- (cent francs luxembourgeois) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

2. Modification de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.

3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, savoir: 62, avenue de la Liberté, aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg avec effet au 31 octobre 2000.

Deuxième résolution

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 2, première phrase des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Première phrase. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 21.000,-.
Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.
Signé: S. Vandi, A.-M. Spigarelli, G. Tucci, J. Delvaux.
Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 127S, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000. J. Delvaux.
(74022/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SAINT THOMAS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.171.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 novembre 2000, actée sous le n° 857/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(74023/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

VALINK HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.419.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature
(74091/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

VALINK HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.419.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2000 a nommé MONTBRUN REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Edmond Ries, démissionnaire.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.
Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature
Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74092/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

CHURCH STREET FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand, on the eighth of December.
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:
BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP, a company with its registered office in 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02238-9125 (USA),

here represented by Mr Thomas W. Blumenthal, residing in Boston, Vice-President of BOSTON STERLING INC., the manager of BAUGP, L.L.C., the general partner of BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP.

This appearing company has incorporated a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The company is incorporated under the name of CHURCH STREET FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euros is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2000.

Valuation

For registration purposes, the capital is valued at five hundred and four thousand two hundred and forty-nine (504,249.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 55,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Are appointed managers of the company for an indefinite period:

a) HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 4, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg;

b) Mr David Harvey, company director, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Mr Joseph El Gammal, economist, residing in L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.

The company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 4 boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the Appearer, he signed together with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP, une société avec siège social au 44 Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02238-9125 (USA),

ici représentée par Monsieur Thomas W. Blumental, demeurant à Boston, Vice-Président de BOSTON STERLING INC., the manager of BAUGP, L.L.C., the general partner de BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP.

Laquelle comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de CHURCH STREET FINANCE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par BRP GERMANY, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2000.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) HALSEY, S.à r.l. avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, demeurant à Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;
- c) Monsieur Joseph El Gammal, économiste, demeurant à L-1311 Luxembourg, 11, boulevard Marcel Cahen.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 4 boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T.W. Blumenthal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 26, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

A. Schwachtgen.

(74137/230/232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2000.

SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.156.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 63.156, constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16850.

Ladite société a un capital social actuel de ITL 360.000.000,- (trois cent soixante millions de lires italiennes), représenté par 36.000 (trente-six mille) actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille lires italiennes) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie Spigarelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

SARO-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 72.393.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(74026/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SCARL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.046.321,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74028/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SCARL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 63.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 173.157,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74027/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.

SEA POWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.218.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 2000 que:

* Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74030/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2000.
